http://www.pierrealainmillet.fr/Pourquoi-faire-simple-quand-on-peut-faire-incomprehensible



# Pourquoi faire simple quand on peut faire incompréhensible !

- Lecturesâ€¦ -

Date de mise en ligne : mardi 4 juin 2013

Date de parution : 4 juin 2013

**Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés**

L'acte III de la réforme des collectivités locales est un des projets phare du gouvernement. Refonte des départements, création des métropoles.. il parait que c'est pour simplifier les institutions ! C'était déjà l'argument de Sarkozy dont le PS condamnait la réforme qu'il reprend en 2013â€¦ comprenne qui pourra.  Au final de toute façon, il y aura encore plus d'institutions variées et spécifiques à chaque régionâ€¦ ainsi de l'euro-métropole de Lyon (une loi par ville, c'est sûr que c'est plus simpleâ€¦)

Un exemple pour illustrer à quel point ce projet est technocratique. Les conditions d'élection des futurs « conseillers communautaires ».

- Ils seront élus sur le même bulletin que l'élection municipale mais sur une liste à part, à coté de la liste des candidats municipaux.
- La liste communautaire doit comprendre le nombre de candidats égal au siège à pourvoir *(normal)*, mais avec un ou deux de plus selon la taille de la communeâ€¦ *(tiens donc, pourquoi faire ?)*
- les candidats communautaires doivent figurer dans le même ordre que sur la liste municipale *(bon, pourquoi pas)*
- la liste communautaire doit alterner des sexes différents *(pas sûr que ces règles paritaires changent quoi que ce soit aux inégalités au travail !*
- tous les candidats du premier quart de la liste communautaire doivent figurer dans le même ordre en tête de liste municipale *(hou la, donc si j'ai cinq sièges communautaires, le premier quart, ça fait un et il doit être dans le même ordre ?)*
- tous les candidats communautaires doivent être dans les trois cinquième de la liste municipale
- si le nombre de sièges communautaires dépassent les trois premiers cinquièmes de la liste municipale, la liste communautaire doit reprendre l'ordre de la municipaleâ€¦ *(dans quel cas il pourrait y aurait plus de conseillers communautaires que municipaux ?)*
- si un élu communautaire n'a pas été élu conseiller municipal, il laisse sa place au premier élu municipal de même sexe de sa liste qui n'est pas élu communautaireâ€¦

Vous avez tout compris ? C'est certainement fait pour ça, favoriser la simplicité et la clarté dans les élections !

*Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet* 